VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Double Cottage,

Nos 2225 et 2227 rue Terpsichore et

Cottage Simple,

2727 rue Washington,

Dans l'affaire de Mme George Iver vs Justice Hoote et als.

No 55,563—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HECKER & SMITH, J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629-631 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 décembre 1897 par l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Melpomène, Howard et Freret, et désigné comme lot No 2, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, et composé d'une partie des lots Nos 12, 13 et 14 sur un plan original de George T. Dunbar, ancien voyer, sur un certain plan dressé par C. A. Heddin, architecte, en date du 5 février 1855 et déposé en l'étude de M. Gerrard, notaire.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magnolia et Clara, et désignés comme lots Nos 7 et 8, et mesurant chacun 30 pieds, 4 pouces et 6 3/8 lignes sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Le tiers de l'intérêt des mineurs dans les propriétés ci-dessus sera vendu comptant, et les deux autres tiers de l'intérêt seront vendus comme suit: un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance du prix d'achat, s'il y en a, à un et deux ans de crédit à 8 pour cent d'intérêt, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1897 en sus et au delà du prix de l'adjudication; faire un dépôt comptant de 10 pour cent et payer pour les actes de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

26déc—26—jan 2 9 16 23 27

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI 25 JANVIER 1898,

Propriété du troisième district occupée comme vacherie.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—MARDI, 25 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Henry Brink No 54,979 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Orléans, Allen (anciennement St Bernard), Rocheblave (anciennement Vertu) et Tonti (anciennement Force). Laquelle dite portion de terre, mesure 319 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Nouvelle Orléans, sur une profondeur et façade à la rue Rocheblave (anciennement Verte) de 42 pieds 8 pouces et 5 lignes et sur une profondeur et façade à la rue Tonti [anciennement Force] de 107 pieds 2 pouces et 3 lignes, le tout conformément à et comme il est subdivisé en trois morceaux de terre séparés sur le devis et arpentage de Edgar Pilié, assistant voyer de ville, en date du 20 décembre 1897 [désigné par les lettres A, B et C dudit devis et arpentage].

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an, au billet de l'acquéreur, à son propre ordre, daté le jour de l'adjudication et endossé par ledit encanteur, portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de sa date et garantis par les liens du vendeur, et le privilège et hypothèque sur la propriété vendue, ensemble avec les autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1898, en sus et au delà du prix d'adjudication. Dix pour cent de dépôt sur le prix d'adjudication déposés au moment de l'adjudication à l'encanteur pour lier la vente.

Acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 déc—25 26—jan 2 9 16 23 24 25

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 53,920.

A. P. Agnelly vs ses créanciers.

BON EMPLACEMENT POUR AFFAIRES

Coin des rues Lapeyrouse et Dupré,

Nos 1600-1602.

COTTAGE SIMPLE,

—Rue Lapeyrouse.—

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1612-1614 rue Lapeyrouse.

SERA VENDU A L'ENCAN,

Mardi, 25 Janvier, 1898.

A MIDI,

—A LA—

BOURSE DES ENCANTEURS 631 RUE COMMUNE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, Juge de la susdite Cour, daté et signé le 23 décembre 1897, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous vendrons à l'enchère public, à l'heure et endroit mentionné, les propriétés ci après décrites.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré; le dit lot est désigné par le numéro 1, sur un plan fait par L. J. F. Frémaux, ingénieur civil, le 21 Nov. 1896, et déposé en l'étude de J. Duvigneaud, notaire public en cette ville; le dit lot 1 mesure 30 pieds et 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 112 pieds 11 pouces et 4 lignes, et forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Dupré.

2° Lot 2, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent consistant en un cottage simple, contenant 3 chambres de chaque côté avec les dépendances, etc; ledit lot 2 touchant lot 1, et mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse, par 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° LOT 3, dans le même ilet, touchant les lots 1 et 2, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un joli cottage double, contenant 5 chambres de chaque côté, etc; lot 3 mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse, par 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Sept lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Ducis et Industrie désignés comme lots 20 à 26 dans l'ilet 1576, les dits lots mesurent 189 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles par 193 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant; l'acquéreur payant pour l'acte de vente devant L. C. Quintero, notaire et un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Place à la Bourse.

BAYNE & ONORATO, Encanteurs, 824 rue Commune.

26 déc—26 27—jan 4 11 16 25

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company—Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1897—La séance annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de neuf directeurs pour l'année 1898 sera tenue au local de la compagnie, coin Villeré et [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage rue Kerlerec, près Dauphine.

Succession de Mme L. M. McDonnell.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 4 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 2 décembre 1897, in re succession de Mme L. M. McDonnell [No 54,468 du Dossier] il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, anciennement Histoire, Dauphine, anciennement Grands Hommes, Bourgogne, anciennement Craps, et Bourbon, anciennement Bagatelle, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Kerlerec, 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dauphine, 83 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bourgogne et 39 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations, connues comme les Nos 923 et 925 rue Kerlerec, consistent en un bon cottage, aisément subdivisé en demeures doubles, cuisines dans le fond, citernes, hangars, etc. Excellente localité, rue pavée en briques vitrifiées près des lignes électriques, écoles, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques et lien et privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final.

L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. J. Legardeur, Notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent à la vente.

3 déc—3 4 5 12 19 26—jan 4

E. G. Rebentisch, David Robertson, Subrogee, vs Robert Bronson.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,279—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le LUNDI 3 janvier 1898, à 11 heures à la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [3me District]. la propriété ci après décrite, à savoir.

Tout les droits, titre et intérêt de Robert Bronson, défendeur, dans et à un certain jugement rendu par l'Hon George H. Théard, Juge de la Cour Civile de District Division E. le troisième jour de décembre 1897, et signé le huitième jour de décembre 1897, en faveur de Robert Bronson, plaignant et contre E. G. Rebentisch, défendeur, dans le procès intitulé Robert Bronson vs E. G. Rebentisch, 53,584 de la Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, pour la somme de neuf ($19,60) dollars et soixante centins et tous les frais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY, Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

21 déc—21 27—3 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente, que le 8me jour de décembre 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire suivante intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir—Mary A. Coile, femme etc., de C. W. Coffin, son mari—No 54,640—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée—Présents, Jno C. Wickliffe, Esq, avocat pour la plaignante défendeur en sa propre personne.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la Cour considérant l'évidence produite et la loi applicable dans cette affaire et pour des raisons verbalement assignées,

Il est ordonné, adjugé et décrété que la plaignante Mary A. Coile, femme de Charles W. Coffin, qu'il y ait jugement contre ledit Charles W. Coffin son mari, pour dissoudre la communauté des gains et acquis maintenant existant entre eux et qu'elle soit et est par le présent, séparée des biens de son mari et reprendre la direction de ses propres affaires.

Il est de plus ordonné que toutes les demandes respectives de la plaignante soient suspendues dans cette affaire de non lieu; le défendeur payant tous les frais des procès

Jugement rendu le 8 décembre 1897.

Jugement signé le 14 décembre 1897.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le vingt-unième jour de décembre, en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

22 déc—22 28—11 15 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 55 070—Division B—Jacob Bernstein vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jacob Bernstein soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public à son bureau, Hennen Building, en cette ville, le 10me jour de janvier 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Albert F. Marion soit appointé syndic provisoire de l'insolvable sur caution en la somme de mille dollars, et que A. Goldberg soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, Lue 7 décembre 1897.

Signé: FRED. D. KING. Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.

9 déc—9 26—janv 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON,

A l'enchère publique.

MERCREDI, 29 décembre 1897, à 10:30 A. M., au No 2625 rue N. Remparts près Port, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, daté 2 novembre 1897, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Smith, No 54,714 du dossier de la dite cour—

Tout et chaque article les effets mobiliers et meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

GEO. G. FRIEDRICHS & CO., Encanteurs, bureau 832 rue Commune.

19 déc—19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Second District, sur la rue des Ursulines, entre les rues Broad et Dergenois, l'arrière rue étant St. Philippe.

Veuve Joe Bourdette vs Alexander Mutti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 242, borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Dergenois et Broad, désigné par le No 17, sur un plan de John F. Braun, daté le 12 janvier 1865 et mesurant trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines par cent quarante-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

3 déc—3 10 17 24 31—jan 6

Mandeville et Madisonville,

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 1er décembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée du train du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing les dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 2415 et 2417 rue Bienville, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Southwestern Building & Loan Association vs Eleonora Gregory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 décembre 1874; les dits deux lots se joignent et mesurent conformément au dit plan chacun vingt-quatre pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Bienville sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, Avocats pour les Plaignants.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vastes propriétés de valeur et attrayantes dans le Premier District,

Portant les nouveaux numéros municipaux 1549 rue Camp, 1203, 1217 et 1223 rue Félicité et l'ancien numéro municipal 194 rue Orange,

—A CREDIT.—

Léon Joubert vs Mme Lucy Blanche Foster, épouse de Horace F. Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 54,980—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans le triangle borné par les rues Camp, Félicité et Orange, lesquels deux lots de terre sont désignés par les Nos un et trois respectivement sur un devis d'arpentage fait par L. J. Frémaux, ingénieur civil, daté le 31 juin 1889, et annexé à un acte de partage passé pardevant Jos. D Taylor, notaire, le 11 septembre 1891; selon le dit devis les dits lots ont les dimensions suivantes:

Le lot No Un mesurant soixante-cinq pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Camp, cent quatorze pieds quatre pouces de face à la rue Félicité, vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur une ligne courant de la rue Félicité à la rue Orange, de là dix pieds sur une ligne courant vers la rue Camp, de là trente-cinq pieds six pouces sur une ligne oblique courant vers la rue du Camp et de là cinquante-sept pieds sur une ligne courant vers et perpendiculairement à la rue Camp, et lequel lot forme l'encoignure des rues Félicité et Camp. Le lot No trois mesurant soixante-six pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Félicité, de là trente-neuf pieds sept pouces et six lignes sur la ligne divisant le dit lot des lots Nos 1 et 2, et courant de la rue Félicité à la rue Orange, de là cinquante sept pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Orange et de là quatre pieds dix pouces sur une ligne courant de la rue Orange à la rue Félicité.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Termes et conditions:

1° L'acquéreur assumera jusqu'au montant total de son enchère le paiement de trois billets à recevoir tirés par la défendante, Mme Foster, à son propre ordre et par elle endossés, datée Nouvelle-Orléans, le 26 juin 1896, deux desquels pour le montant de cent quarante dollars (140) chacun payables respectivement 18 et 24 mois après leurs dates et l'autre pour trois mille cinq cents dollars ($3,500) payable deux ans après sa date, tous portant intérêt au taux de huit pour cent par an de leurs maturités respectives jusqu'à paiement. Tous garantis par hypothèque, selon acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, à la date du 26 juin 1896 (M. O Bk. 569 folio 169).

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré, avocat du plaignant.

23 déc—23 24 30—jan 6 13 20 27

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Vaste Propriété de Résidence de Valeur du Sixième District.

Connue comme No 1544 de l'Avenue Henry Clay, encoignure Benjamin,

Un bloc de l'Avenue St-Charles, près du Parc Audubon,

Quartier Aristocratique.

A. J. Cahill vs Chas S. Childress.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,192—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 67 (Burtheville) borné par les avenues Henry Clay et St-Charles, et les rues Benjamin et Calhoun désignés par les Nos 14, 15, 16, et mesurent chacun, en mesure américaine, trente-et-un pieds six pouces de face à l'avenue Henry Clay sur cent seize pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 16 formant l'encoignure de l'avenue Henry Clay et la rue Benjamin, le tout d'après croquis de John F. Brown, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1884 et annexé à un acte passé par devant feu James Fahey, notaire public, le 18e jour de novembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

B. McCloskey, avocat pour le plaignant.

17 déc—17 18 19 24 25 31—jan 7 14 20

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme E. Schomaker, John P. Brady, subrogé, vs James Robinson.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans Dossier No 13,471—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, coin des rues Valence et Camp, dans le sixième district de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à 11:30 heures A. M. précises, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux chevaux, saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée, comme par inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant [illegible]

[illegible], Constable, Quatrième Cour de Cité.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Quatrième District, sur la rue Prytania,

Entre les rues Harmonie et Pleasant, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue St-Charles.

William G. Taylor vs Warren H. Moise et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 13 janvier 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations là dessus et tous les droits et privilèges là dessus appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Harmony, Prytania, Pleasant et St-Charles; ledit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Harmony et Prytania et mesurant cinquante pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, anciennement notaire en cette ville, le 5 février 1862.

Deuxièmement—Un autre morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant dix pieds de face à la rue Prytanée sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. La dite portion de terre sur le côté près de la rue Harmonie est à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Harmonie et il est aussi contigu à la propriété premièrement décrite.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Rosser, jr, avocat du plaignant.

11 déc—11 12 17 24 31—jan 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Deuxième District connu comme Nos 2425 et 2427 rue St-Pierre,

Entre les rues Rocheblave et Tonti.

Albert Gailbault vs Mme C. A. Philippi

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet No 310 borné par les rues Orléans, St. Pierre, Rocheblave et Tonti. Le dit lot est désigné par le numéro quatorze et mesure trente pieds de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces trois lignes et demie entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Felix J. Dreyfous, avocat du plaignant

17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de valeur du Troisième District,

Connue comme No 2629 rue N. Remparts entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

Thomas J. Duggan, agent, vs Joseph F. L. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 53,103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 janvier 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, les rues Port, Bons Enfants, maintenant St-Claude et Amour, maintenant Remparts; le dit lot est désigné par la lettre H dans l'ilet No 367, sur un devis fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, le 16 janvier 1885 et mesure, en mesure américaine, conformément au dit plan vingt-six pieds six pouces de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant

24 déc—24 31—jan 7 14 21 27.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les deux cottages simples Nos 1917 et 1921 rue Touro,

Entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Mme Charlotte Lentz

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 53,197.

PAR JAS. A. BRENNAN & FILLE—Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur, Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI 25 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. daté et signé le 17 décembre 1897, dans l'affaire ci dessus intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir.—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Touro, Français, Prieur et Johnson, lequel morceau ou portion de terre est désigné par le No 3 et mesure quarante-deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Touro sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après le plan fait par L. H. Pilié, et annexé à un acte passé pardevant Wm Y. Lewis, ancien notaire en cette ville daté du 10 octobre 1836, et laquelle portion de terre figure également sur un certificat d'arpentage fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 15 octobre 1860 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire de cette ville, en date du 13 juillet 1892.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, au gré de l'acquéreur, à un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt; l'acte de vente devant contenir cinq pour cent d'honoraires d'avocats, assurances et toutes les clauses usuelles de sécurité; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 28—jan 4 11 18 25

Succession de Charles Gehlbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,099—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Gehlbach, Administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Hughes & Favret. Avocat.

24 déc—24 28—jan 1

AVIS.

Nouvelle-Orléans, le 25 décembre 1897.

La mort de notre principal associé, M. J. G. SPOR, ne causera aucune interruption dans les affaires de notre maison qui seront conduites comme par le passé.

J. G. SPOR & CO.

26 déc—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 55,080—Div. C.

Succession de Frederick Seim.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, 629 rue Commune Il sera vendu aux enchères publiques conformément à un ordre rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus en date du 22 décembre 1897, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 25 janvier 1898, à midi—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa. Piété. St-Claude et Marais, mesurant 41 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Louisa sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant à une distance de 27 pieds 5 pouces 4 lignes de la rue Marais.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. J. Villeré, notaire.

21déc—24 26—jan 2 9 16 23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE

TRES JOLI

—ET—

PRESQUE NEUF

SUR LE PITTORESQUE

BAYOU ST-JEAN.

DANS LA PARTIE LA PLUS SALUBRE ET LA PLUS ÉLEVÉE DE LA VILLE.

EN FACE DU SOUTHERN PARK, PRÈS DU PARC DE VILLE ET DU JOCKY CLUB, A PROXIMITÉ DES BELLES PROPRIÉTÉS DE NOS CITOYENS ESTIMÉS LOUIS CUCULLU, VEUVE A. L. TISSOT, B. CABIRAC, D. CEFALU, A. ROUX, E. BLANC ET AUTRES.

Lots vacants adjoignant les susdites propriétés.

Succession de Ernest Merel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 54,279.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 12 janvier 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1897 pour le compte de la dite succession, les propriétés de valeur suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le Bayou St-Jean ou la rue Moss et l'avenue Esplanade et la Grande Route St-Jean désigné par la lettre "A" sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 20 novembre 1897, mesurant 36 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean, 277 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté touchant à la propriété de Louis Cucullu, Esq., 35 pieds de largeur sur la ligne du fond et 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot A.

Les améliorations consistent en un joli cottage, presque neuf, double, retiré de la rue et ayant galerie devant, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, office, cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot B, ci-dessus décrit et le touchant, et désigné par la lettre A. mesurant d'après le plan de Seghers, ci-dessus mentionné, 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean, sur une profondeur de 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot B, 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 258 pieds sur la ligne de côté de la propriété de B. Cabirac, Esq.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897. Un dépôt de dix pour cent comptant devant être payé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 déc—8 9 15 22 29—5 12 janvier

PAR C. H. W. ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 50,105 Dans l'affaire des Enfants mineurs de T. A. Lee

Stocks de choix.

A L'ENCAN

Mercredi 7 janvier 1898 à midi

—A LA—

Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune.

Une action du fond Capital de la Variete Association.

Une action, du fond Capital, de l'Opéra Français.

Une action, du fond capital de la Bourse au Coton.

Sept actions, du fond capital du Louisiana Jockey Club.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Théard, Juge de la Division E, siégeant pour l'Hon T. C. W. Ellis, Juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 28 septembre 1897, et aussi d'un ordre supplémentaire du même honorable juge, en date du 5 novembre 1897, les deux ordres étant adressés à moi. Je procéderai à vendre à l'heure, endroit et date ci dessus, mentionnées le stock ci-dessus mentionné.

Conditions—Comptant avant livraison.

W. C. H ROBINSON, Encanteur et agent de propriétés, Hennen Building, 812 rue Commune

26déc—26—jan 2 à date.

Succession de Mme Caroline Casper Veuve de Joe Neidermeier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,115—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm McFadden, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN. Greffier.

25 déc—25 29—jan 1

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emmanuel Steinhardt, receveur du "Independent Cotton Oil Company Limited" de ses recettes et déboursés pour le mois de juillet 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

25 déc—25 29—janv 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Excellent Placement.

La bâtisse en briques de choix, centrale et commode, double à un étage avec mansarde, avec une bâtisse en briques, double à deux étages dans le fond. Nos 1119 à 1125 rue Magasin.

Succession de Mme C. H. Weilrich.

No 53,980—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MERCREDI, 29 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 629 rue Commune près Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. daté le 16 septembre 1897, in re et pour le compte de la succession de Mme C. H. Weilrich, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Calliope, Gaiennie et Camp, désigné par la lettre O, sur un devis de E. Pilié, le 13 Novembre 1889, annexé à un acte par devant Fred Zengel notaire, le 14 Novembre 1889, mesurant 53 pieds 3 pouces de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la grande et substantielle bâtisse à un étage en briques avec mansarde Nos 1119 et 1125 rue Magasin, divisée pour les affaires ou pour résidence, avec une allée comme entrée de chaque côté; 2 chambres de chaque côté dans la mansarde, cour pavée, citerne, etc., ensemble avec une bâtisse double en briques à deux étages dans le fond. Situation centrale et près du centre des affaires. Cette propriété, sous une bonne administration, rapportera bientôt entre $40 et $50 par mois.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles B. Upton, notaire

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 29

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix dans le 3me District.

Succession de William Hilleman.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau 727 rue Commune, le MARDI, 4 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, en vertu d'un jugement daté le 29 novembre 1897 et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. daté le 1er décembre 1897, in re succession de Wm Hilleman, (No 54,652 du dossier de la Cour) il sera vendu aux enchères publiques, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piété, St-Claude et Marais, mesurant 37 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 88 pieds et 7 lignes.

Les améliorations, connues par les Nos 1111 et 1113 rue Louisa, consistent en un joli et confortable cottage double en bois, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Washington [maintenant avenue St Roch], et Lafayette, formant l'encoignure des rues Dauphine et Washington et mesurant 29 pieds 3 pouces et 5 lignes de face sur la rue Dauphine par 118 pieds de profondeur et de face à la rue Washington, maintenant avenue St-Roch. Les améliorations désignées par le No municipal 2503 rue Dauphine, consistent en une grande et commode demeure à deux étages et mansarde, en bois, bien subdivisée, dépendances, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant H. L. Loomis. notaire Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

3 déc—3 4 5 12 19 26—4 jan

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

LE JOLI COTTAGE DOUBLE

Trois Lots à Batir

ET

Batisses en bois à deux étages

Encoignure N. O. des rues St Thomas et St James.

Subdivisés comme il est décrit ci-dessous.

Thomas Lunn vs Thomas J. Lunn et als.

No 50,511 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 20 janvier 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément un jugement rendu le 8 décembre 1897 et signé le 14 décembre 1897 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la sus dite Cour Division "D" dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci dessous à savoir.—

1° Le joli cottage double à un étage en ses Nos 1671 et 1673 rue St-Thomas, dans le Premier District de cette ville, borné par les rues St-Thomas, Chippewa, Market et St James, retiré du trottoir, grille en fer, contenant quatre chambres de chaque côté et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond contenant quatre chambres. Le lot de terre est désigné par la lettre "D" sur un devis d'arpentage de S. G. De l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesure conformément au dit plan 33 pieds 6 pouces de face à la rue St Thomas sur 93 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Les trois grands lots à bâtir, joignant la propriété ci dessus décrite, dans les mêmes district et ilet, désignés par les lettres A, B et C, sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant, conformément au dit plan, chacun 31 pieds 5 pouces à la rue St-Thomas sur 93 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Lot "A" forme l'encoignure des rues St Thomas et St James. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les écuries et hangars.

3° Les trois bâtisses en bois à deux étages No 715 rue St James, dans les mêmes district et ilet et se joignant dans le fond aux propriétés premièrement et deuxièmement décrites. Ces bâtisses contenant chacune quatre chambres, au rez de-chaussée; il y a deux citernes. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le susdit devis par de l'Isle, mesurant conformément au dit devis 32 pieds 6 pouces de face à la rue St James, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Se louant chacune au taux de $132 par an ou $396 pour les trois.

4° Les trois bâtisses en bois à deux étages No 719 rue St James dans les mêmes district et ilet et adjoignant à la propriété troisièmement décrite contenant chacune quatre chambres. Sur le terrain sont deux citernes. Le lot de terre est désigné par la lettre "F" sur le devis ci-dessus par Del Isle. mesurant conformément au dit devis 32 pieds 8 pouces de face à la rue St-James sur une première profondeur sur la ligne de séparant du lot "E" et parallèle à et vers la rue St-Thomas de 128 pieds ensuite 1 pied 8 pouces sur la ligne s'étendant vers la rue Chippewa, de là 32 pieds sur une ligne s'étendant vers la rue Market jusqu'à la ligne du fond qui a une largeur de 32 pieds et 160 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Chippewa. Se louant au taux de $132.00 par an chacune ou $396.00 pour les trois.

C'est un voisinage où les locataires ne manquent jamais. La propriété est près du fleuve, des presses à coton, des lignes de chars, des marchés, des écoles et des églises. Pour un placement sûr et productif il n'y a rien de meilleur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au delà du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence à Deux Etages No 364 rue Gosselin,

Entre Peter et Patterson, Alger,

—ET—

La Bâtisse à un Etage, No 2519 rue Première,

Entre Locust et Freret.

A L'ENCAN.

Succession d'Anna Roberts.

No 49,638—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District, Division C maintenant absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 23 juillet 1897, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Belleville rive droite du fleuve Mississippi. Cinquième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gosselin, Chestnut, Patterson et Peter, mesurant, en pied américain, 15 pieds 3 pouces de face à la rue Gosselin sur une profondeur de 157 pieds 4 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, étant une moitié la plus près de la rue Peter du lot désigné par la lettre B, conformément au plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 4 décembre 1858 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 21 juillet 1881.

Les améliorations sur ledit lot de terre consistent d'une bâtisse à deux étages connu par le No 364 rue Gosselin, ayant à peu près 11 chambres.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Locust ou Solis, Freret ou Jacob, Première et Philip, désigné comme lot No 7 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Wm Shannon, ancien notaire, le 7 février 1866 et mesurant 31 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds neuf pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 2519 rue Première.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de cette année 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. Morgan Gurley, notaire.

30 nov—30—déc 5 12 19 26—jan 2 6

PAR J. H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle demeure dans les faubourgs

Avec des terres extensives faisant face à la Rivière Mississipi occupant un ilet carré.

Succession de Charles H. Lezenberg.

No 54,103.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. daté et signé dans l'affaire ci dessus le 22 novembre 1897, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges à la batture, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre la Rivière Mississipi ou la rue Nord Peters, les rues Jourdan, Royale, et la ligne de la propriété du Couvent des Ursulines, et mesurant 325 pieds de face à la Rivière Mississipi ou rue Nord Peters, 319 pieds 9 pouces sur l'avenue Jourdan, 300 pieds 4 pouces sur la ligne le divisant de la propriété du Couvent des Ursulines, et 325 pieds de largeur sur la ligne du fond la plus près de la rue Royale.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et pour la balance des billets à un et deux ans portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par liens du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898, en plus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Bussiere Rouen, notaire

28 nov—28—déc 5 12 19 26—jan 2 6

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 54 123

In Ré Théodore D. Palmer vs Mme Sallie W. Letchford.

VENTE EN PARTAGE.

Jeudi 6 Janvier 1898 à midi.

A la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, par W. C. H. ROBINSON. Encanteur—Bureau 812 rue Commune, Hennen Building—Sous et en un jugement de l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Division B. de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 5 octobre 1897 et signé le 15 octobre 1897, à moi adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques, les propriétés foncières suivantes à savoir.—

1° Un certain ilet de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Newton et Decatur, et divisé en vingt lots du No 1 à 20 inclusivement et mesurant comme suit—

Lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 ligne de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur et façade de 123 pieds 8 pouces à la rue Newton.

Lots 2 à 9, les deux inclus, se joignent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Lot 10 forme l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur et façade sur la rue Decatur de 123 pieds 8 pouces. Lot 11 forme l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur et façade sur la rue Decatur de 123 pieds 8 pouces.

Lots 12 à 19, les deux inclus, se joignent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Lot No 20 forme l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur et façade à la rue Newton de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, connu comme l'ilet No 223 borné par les rues Elmire et avenue Pacifique et les rues Lapeyrouse et Socrates. et ayant une façade à chacune des rues Lapeyrouse et Socrates de 247 pieds 4 pouces et une profondeur à chacune des avenues Pacifique et Elmire de 209 pieds 9 pouces.

Le tout d'après le plan fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, copie duquel sont faits par W. C. Lehan en date du 17 décembre 1890, maintenant en exhibition à la bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur les paiements différés, à être représenté par des billets des acquéreurs garantis par privilège et hypothèque spéciale du vendeur, avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas d'un procès pour forcer la collection des dits billets; les acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1898.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M. E. L. Simons, notaire,

A la Bourse.

W. C. H. ROBINSON, Encanteur et agent de propriétés, Hennen Building, 812 rue Commune.

[illegible]